Commune d'Yvoy le Marron

DICRIM

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (*article R. 125-11 du Code de l'environnement (loi n° 87-565 du 22 juillet 1987, décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, article 40 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003).*

Ce document a pour objectif d'informer la population sur les risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune et sur les consignes de sécurité à observer en cas d'événement (article L. 125-2 du Code de l'environnement).

LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE

Risque	Niveau	Ce qu'il faut savoir
Feu de forêt	Élevé	Risque documenté au DDRM ; risque accru en période estivale, massifs boisés à proximité.
Risque nucléaire (Centrale de Saint-Laurent-des-Eaux)	Moyen	Une partie du secteur nord-ouest de la commune (≈ 6,6 % du territoire) se situe dans le périmètre des 20 km du PPI.
Tempête / chute d'arbres	Moyen	Vents violents, chutes d'arbres et de branches, dégâts sur bâtiments et réseaux.
Canicule / vague de chaleur	Moyen	Températures élevées et prolongées, risque pour les personnes vulnérables.
Grand froid / gel prolongé	Moyen	Températures basses prolongées, risque sur les réseaux d'eau et le chauffage.
Coupure d'électricité prolongée	Moyen	Panne générale du réseau électrique, impact sur les établissements sensibles.
Pollution de l'eau potable	Moyen	Contamination accidentelle du réseau de distribution d'eau.
Pandémie	Faible	Épidémie généralisée nécessitant des mesures sanitaires (stocks de protection).

Autres aléas identifiés ***mais non retenus comme risques majeurs actuels : mouvements de terrain (non documenté au DDRM) et transport de matières dangereuses (aucune autoroute, voie ferrée ni route à fort trafic ne traverse la commune).***

LES BONS RÉFLEXES

Avant

- S'informer des risques et consignes en mairie
- Repérer les points de rassemblement
- Préparer un kit d'urgence (eau, lampe, radio)

Pendant

- Se mettre à l'abri ou évacuer selon la consigne diffusée
- Écouter la radio / les messages officiels
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Limiter les appels téléphoniques

Après

- Suivre les consignes de fin d'alerte avant de sortir
- Se tenir informé auprès de la mairie
- Signaler tout dommage ou danger persistant

CONSIGNES PARTICULIÈRES PAR TYPE DE RISQUE

Risque	Consigne prioritaire
Feu de forêt	Ne pas pénétrer dans les massifs en alerte, fermer portes et volets, couper la ventilation.
Nucléaire	Se confiner (portes/fenêtres fermées, ventilation coupée) ; ne prendre les comprimés d'iode que sur consigne préfectorale ; écouter la radio.
Tempête	Rester à l'abri, éviter les arbres et lignes électriques, ne pas circuler inutilement.
Canicule	S'hydrater, rester dans un lieu frais, éviter les efforts aux heures chaudes.
Grand froid	Protéger les canalisations, vérifier le chauffage, limiter les déplacements.
Coupure électrique	Prévoir une réserve d'eau, de nourriture et un éclairage de secours.
Eau potable	Ne pas consommer l'eau du robinet tant que la consigne n'est pas levée par la mairie.

ALERTE ET CONTACTS UTILES

- Application IntraMuros
- Page Facebook de la Mairie
- Haut-parleur (urgence locale)
- SMS / appels ciblés (personnes vulnérables, secteur PPI)
- Porte-à-porte (si réseaux défaillants ou secteurs isolés)
- FR-Alert (déclenché par la Préfecture/l'État pour un événement majeur)

- **Mairie d'Yvoy-le-Marron :** 02 54 88 51 11
- **Pompiers :** 18
- **SAMU :** 15
- **Gendarmerie :** 17
- **Numéro d'urgence européen :** 112